

*e dix-huit mai deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.*

*Date de convocation et d'affichage : 9 mai 2017*

**Présents** : Jean- Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIERE - Louis MAHE

**Secrétaire de séance** : Nicole ROMARIE

**Absent(s) excusé(s)** : Sébastien MONSIMER - Laurent RAGUIN

**Absent(s) non excusé(s)** :

**Assistaient également** : Odile HEUVELINNE, Sylvie HUNAULT Adjointes administratifs

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès verbal de la séance du 30 mars 2017
- Renouvellement du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (encadrement pause méridienne)
- Toiture de l'église : choix de l'entreprise
- Procuration Sylvie HUNAULT plis déposés par la Poste
- Toiture
- Travaux toiture de l'église : demandes de subventions
- Budget commerce : décision modificative n°1
- Questions et informations diverses

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 mars 2017**

*M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité après avoir précisé que la ventilation dans la classe des CE sera installée lorsque la réglementation l'imposera.*

**2. Renouvellement du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (encadrement pause méridienne)**

**DCM n°2017-013**

*Faisant suite aux délibérations du 9 avril 2015 et du 12 mai 2016, M. Le Maire propose le renouvellement du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) pour 10.98/35<sup>ème</sup> annualisé pour une durée de 1 an à compter du 2 septembre 2017 pour la surveillance des enfants à la cantine, sur la cour de l'école et la prise en charge des enfants pendant les nouvelles activités périscolaires.*

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide le renouvellement du contrat et autorise M. Le Maire à signer toutes pièces inhérentes au dossier.*

**3. Travaux toiture de l'église**

**DCM n°2017-014**

*Faisant suite à la délibération du 30 mars dernier estimant le montant des travaux de redressement de la toiture à 25 000.00 € TTC, M. Le Maire indique que le total du devis de l'entreprise Dominique PESCHE de Meslay du Maine s'élève à 23 655.09 € HT soit 28 386.11 € TTC article 2313.*

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer le devis de l'entreprise Dominique PESCHE.*

**4. Procuration Sylvie HUNAULT plis déposés par la Poste**

**DCM n°2017-015**

*M. Le Maire propose au Conseil Municipal de donner procuration à Mme Sylvie HUNAULT nouvelle secrétaire de mairie pour signer certains plis déposés par les services de la Poste.*

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne procuration à Mme Sylvie HUNAULT pour la signature de certains plis déposés par les services de la poste.*

**5. Travaux toiture de l'église : demandes de subventions**

**DCM n°2017-016**

*Faisant suite à la délibération du 30 mars dernier et apportant une modification dans le total HT, M. Le Maire propose de réaliser en urgence des travaux sur la toiture de*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017

*l'église consistant à un redressement de celle-ci pour qu'elle ne prenne plus l'eau. La couverture sera en ardoises naturelles avec des crochets en « teinte inox », des rives, des noues et des gouttières en zinc. Il propose de demander l'aide de la fondation du patrimoine représentant 10% de la dépense si nous obtenons 5% de dons, du conseil départemental dans le cadre du programme « restauration du patrimoine public de caractère » et « contrat de territoire » du conseil régional dans le cadre du « fonds régional de développement des communes » pour les travaux de toiture de l'église :*

✚ *Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :*

<i>Dépenses estimées à</i>	<i>En € HT</i>	<i>Recettes estimées à</i>	<i>En € HT</i>
Travaux toiture église	23 655.09 €	Fondation du patrimoine (10%)	2 365.51 €
		Dons (5%)	1 182.75 €
		Conseil départemental : programme restauration du patrimoine public de caractère	3 318.37 €
		Conseil départemental contrat de territoire	8 509.17 €
		Fonds régional de développement des communes 10%	2 365.51 €
		Commune (autofinancement)	5 913.78 €
<b>total</b>	<b>23 655.09 €</b>	<b>total</b>	<b>23 655.09 €</b>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :*

- ✚ *décide de la réalisation des travaux au chapitre 23 article 2313 prévus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017*
- ✚ *statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité*
- ✚ *sollicite l'aide de la fondation du patrimoine représentant 10% de la dépense si nous obtenons 5% de dons, du conseil départemental dans le cadre du programme « restauration du patrimoine public de caractère » et « contrat de territoire », du conseil régional dans le cadre du « fonds régional de développement des communes »*
- ✚ *donne tout pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes démarches et l'autorise à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.*

### **6. Budget commerce : décision modificative n°1**

**DCM n°2017-017**

*La somme prévue au budget primitif au chapitre 022 s'élève à 400 €, hors ce montant ne devait pas être supérieur à 368.78 € correspondant à 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement. M. Le Maire propose de prendre une décision modificative pour ajuster le montant au chapitre 022.*

#### Décision modificative n°1 budget commerce

<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>
022 dépenses imprévues.....	- 50.00 €
6226 honoraires.....	+ 50.00 €
<i>total.....</i>	<i>0.00 €</i>

*Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 budget commerce afin de diminuer les prévisions de 50 € au chapitre 022.*

### **7. Achat d'un taille haie**

**DCM n°2017-018**

*Le taille haie étant hors d'usage, M. Le Maire propose de le remplacer. Il présente le devis de l'entreprise DUCHEMIN de Meslay du Maine pour un montant de 600 € TTC.*

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, autorise M. Le Maire à signer le devis d'un montant de 600 € TTC. Cette dépense sera mandatée en investissement à l'article 21578.

**8. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**DCM n°2017-019**

Suite au départ de la secrétaire de mairie, M. Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 3 heures jusqu'à fin juillet 2017 pour assurer la transmission des informations, expliquer les tâches et apporter des réponses aux questions à venir. L'agent sera contractuel article 3 alinéa 1. Le renouvellement se fera par tacite reconduction selon les besoins du service. Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte la création du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et son renouvellement par tacite reconduction suivant les besoins du service.

**9. Compte rendu des commissions communales**

✚ **Commission voirie** : Début avril, la commission a estimé les besoins en point à temps. Début mai, les nids de poule ont été bouchés.

✚ **Commission salle des fêtes-propreté embellissement (fleurs)** : Les fleurs ont été plantées avec des rosiers mis aux entrées de bourg.

**10. Agenda**

✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 6 juillet.

**11. Questions et informations diverses**

✚ Un accord de principe a été donné par le Conseil Municipal pour l'organisation par l'école de sport d'hiver en 2019. Les conditions de participation seront définies ultérieurement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 00

Le Maire  
Jean Louis BELLAY